

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du 13 JUIN 2025 à 20 h 00

Séance du	Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	présents	votants
13/06/2025	05/06/2025	05/06/2025	15	9	11 dont 2 pouvoirs

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, M. SABARD Philippe, Mme GAIMON Marina, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents excusés : M. DIEU Gérald qui a donné pouvoir à Mme LE GLOANNEC Béatrice,
Mme BLAIN Nathalie qui a donné pouvoir à Mme PACÔME Charlyne
M. MEUNIER Jérémie,

Absents : Mme FERON Isabelle, M. THERET Sébastien, M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire de séance : Mme PACÔME Charlyne

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2025
- 2) Délibération complémentaire à la délibération n° 2017/57 du 30/11/2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)-filiale administrative
Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément Indemnité Annuel (CIA)-Filière administrative
- 3) Vente de terrains communaux à la SCI 2 D
- 4) Convention de partenariat Département/commune en matière de lecture publique sur le Département de l'Indre
- 5) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif -année 2024.
- 6) Vente d'une partie de la parcelle AI 415, ZA Vallée de Marteau, au Syndicat des Eaux de la Région de Clion-sur-Indre (délibération complémentaire à la délibération 2025-13 du 11 avril 2025)
- 7) Maintien des postes de contractuels permanents et du poste de contractuel non permanent créés suite à la municipalisation de la cantine scolaire par délibération 2023-38 du 5 juillet 2023
- 8) Renouvellement d'un emploi non permanent créé à temps non complet par délibération 2024-55 du 30/09/2024 pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)
- 9) Création de Périmètres des Abords (PDA)
- 10) Attribution du marché de travaux pour réhabilitation du bâtiment dit « ancien

presbytère »

Plan de financement (modification)

11) Plan de financement modificatif pour la réfection des terrains de tennis

12) Transfert de la compétence assainissement au Syndicat Intercommunal des Eaux de Clion

13) Convention de mise à disposition de locaux scolaires au profit de l'association Familles Rurales dans le cadre de l'accueil de loisirs

14) Desaffectation d'une partie des locaux et du terrain de l'école pour l'installation d'une micro-crèche par la communauté de communes du Châtillonnais en Berry

15) Convention de mise à disposition du personnel des services techniques de la Commune et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion-sur-Indre pour des interventions ponctuelles

16) Travaux d'élargissement de voirie à Biouges

17) Convention de mandat entre la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry et la commune de Clion pour la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagement d'une crèche dans les locaux de l'école de Clion

18) Tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (33 h hebdomadaires) et d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (33 h hebdomadaires)

19) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (articles 2122-22 et 2122-23 du CGCT) depuis la dernière réunion

20)) Questions Diverses

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 11 avril 2025

Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

2) Délibération complémentaire à la délibération n ° 2017/57 du 30/11/2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)-filrière administrative

Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément Indemnité Annuel (CIA)-Filière administrative (délib 2025-15)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- La mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) composé de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA), à compter du 16 juin 2025, selon les modalités définies ci-dessous pour le cadre emplois des Rédacteurs Territoriaux,

- D'autoriser Mme Le Maire à fixer, par arrêté individuel, le montant perçu au titre des deux parts de la prime (I.F.S.E et éventuellement C.I.A) dans le respect des principes définis par la délibération 2017/57 visée ci-dessus, dans la limite des montants définis au II de cette même délibération, mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie B

Rédacteurs territoriaux

- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires

administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Groupe	Emplois	RIFSEEP MAXI	IFSE Montant maximal annuel	CIA Montant maximal annuel	% CIA /RIFSEEP
Groupe 1	Responsable administratif Secrétariat général	19 860 €	17 480 €	2380 €	12 %

3) Vente de terrains communaux à la SCI 2 D (délib 2025-16)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide que pour toutes les décisions prises par délibérations 2024-41, 2024-65 et 2024-76 concernant la vente des terrains et du bâtiment mentionnés ci-dessus et dont la modification parcellaire est jointe en annexe de la présente délibération, la SCI 2D, dont le siège se situe 26 rue des Varennes 36500 Palluau sur Indre, se substitue à la SARL DAGAULT FRERES citée dans ces délibérations,
- de modifier la délibération 2024-65 du 9 décembre 2024 en ce sens que le montant du prix de vente de la parcelle AI 414 soit 12 506.40 € TTC (dont 2 084.40 € de TVA) sera réglé au notaire par la SCI 2 D et que ce dernier reversera la totalité de ce montant à la commune,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces transactions avec la SCI 2D.

4) Convention de partenariat Département/commune en matière de lecture publique sur le Département de l'Indre (délib 2025-17)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat Département/Commune en matière de lecture publique sur le Département, ce dernier considérant qu'il est nécessaire d'actualiser et de formaliser les liens avec les communes dont les bibliothèques appartiennent au réseau.

5) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif -année 2024. (délib 2025-18)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (année 2024) qui sera transmis aux services préfectoraux.

6) Vente d'une partie de la parcelle AI 415, ZA Vallée de Marteau, au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion-sur-Indre (délibération complémentaire à la délibération 2025-13 du 11 avril 2025) (délib 2025-19)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le montant de la vente au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion sur Indre à encaisser par la commune soit 1 000.00 HT (1 200.00 € TTC) pour une partie de la parcelle issue de la parcelle AI 409 (parcelle AI 415) d'une superficie d'environ 1 300 m²,
- Confirme qu'il mandate l'Office Notarial LUTHIER à Châtillon sur Indre pour la rédaction de l'acte de vente de la parcelle et confirme que les frais de notaire et les frais de bornage seront à la charge de l'acheteur pour cette vente,
- Autorise Mme Le Maire à engager toute démarche nécessaire à cette transaction et à signer tous les documents y afférents.

7) Maintien des postes de contractuels permanents et du poste de contractuel non permanent créés suite à la municipalisation de la cantine scolaire par délibération 2023-38 du 5 juillet 2023 (délib 2025-20)

Le Conseil municipal,

- Vu la délibération n° 2023-38 du 5 juillet 2023,
- Considérant les besoins du service,

Après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- de maintenir les postes de contractuels permanents et le poste de contractuel non permanent créés suite à la municipalisation de la cantine scolaire tels que définis ci-dessous :
 - Un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à 6.25/35^e en application de l'article L 332.8.5° (contrat de 3 ans maximum, renouvelable une fois 3 ans) :
 - à durée indéterminée à l'issue des 6 ans,
 - avec un recrutement par périodes d'un an du 1/09 au 31/08,
 - avec une rémunération de départ au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique pour un temps de travail annualisé de 8 h par semaine scolaire (soit 288 h/an), variable en fonction de la date de recrutement.
 - Un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet à 4.75/35^e en application de l'article L 332.8.5° (contrat de 3 ans maximum, renouvelable une fois 3 ans) :
 - contrat à durée indéterminée à l'issue des 6 ans,
 - avec un recrutement par périodes d'un an du 1/09 au 31/08,

- avec une rémunération de départ au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique pour un temps de travail annualisé de 6 h par semaine scolaire (soit 216 h/an), variable en fonction de la date de recrutement.

- Un poste d'adjoint technique contractuel non permanent à temps non complet à 3/35^e en application de l'article L 332 23 1° (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) et de recruter en fonction du besoin au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique pour la période scolaire.

- d'autoriser Mme le Maire à procéder aux recrutements sur ces postes, à la cantine scolaire, dans les conditions fixées ci-dessus,

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget communal 2025.

8) Renouvellement d'un emploi non permanent créé à temps non complet par délibération 2024-55 du 30/09/2024 pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) (délib 2025-21)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Le renouvellement d'un emploi non permanent créé par délibération 2024-55 du 30/09/2024 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, dans le grade d'Adjoint technique, relevant de la catégorie hiérarchique C et à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 8 heures à la garderie municipale, pendant les semaines scolaires.
- Que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée,
- Que le contrat pourra être renouvelé pour une durée maximum totale de 12 mois pendant une même période de 18 mois (date de début du contrat + 18 mois)
- Que si plusieurs agents sont recrutés sur ce poste, il conviendra de cumuler les différents contrats pour appliquer les dispositions de l'alinéa précédent,
- Que l'agent recruté pourra effectuer des heures complémentaires si besoin, en renfort des services municipaux et éventuellement pendant les vacances scolaires (cantine, garderie, école, entretien des locaux),
- Que la base de rémunération de l'agent recruté sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique, compte tenu de l'annualisation et de la date de recrutement,
- D'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de recrutement,

9) Création de Périmètres des Abords (PDA) (délib 2025-22)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la création des nouveaux périmètres délimités des abords PDA dont le plan est annexé à la présente délibération,
- PRECISE que le dossier de modification desdits périmètres sera soumis à enquête publique, organisée conjointement avec la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,

- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'accomplissement de cette procédure.

10) Attribution du marché de travaux pour réhabilitation du bâtiment dit « ancien presbytère »

Plan de financement (modification) (délib 2025-23)

Suite à une question de Mme Tournois, Mme le Maire précise que les travaux de l'étage ne sont pas compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme TOURNOIS)

- Attribue le marché relatif aux travaux de rénovation du bâtiment dit « ancien presbytère » comme suit :

LOTS	NOM DES ENTREPRISES	INTITULE	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	BTS TRAVAUX PUBLICS, ZA Route du Blanc 36220 MARTIZAY	TERRASSEMENTS - VRD	16 234.40 €	19 481.28 €
2	SAS VIANO BTP, 56 Route de Tours – 36700 CHATILLON SUR INDRE	DESAMIANPAGE – DEPLOMBAGE – DEMOLITION	69 500.00 €	83 400.00 €
3	RESTAURATION ORLEANAISE CONSTRUCTION – AGENCE MENET 25 Avenue Aristide Briand – 37600 LOCHES	RAVALEMENT	44 425.13 €	53 310.16 €
4	BHM 22 rue Constantin Rigollet -ZI des Gorges 36300 LE BLANC	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	38 000.00 €	45 600.00 €
5	CHARPENTES BROSSARD 28 bis rue de la société Française 18100 VIERZON	SERRURERIE	6 705.00 €	8 046.00 €
6	SAS TECHNI PLATRE ZA Belleplace route de Guéret 36400 LA CHATRE	PLATRERIE – FAUX-PLAFONDS	23 000.00 €	27 600.00 €
7	SAS DENIOT ENTREPRISES Route de Beauvais – ZI Val de l'Indre – 36500 BUZANÇAIS	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	30 691.60 €	36 829.92 €
8	SARL TETOT 77 RUE AMPERE 36000 CHATEAUROUX	CARRELAGE	6 200.00 €	7 440.00 €
9	S.A.S. BIDAULT Avenue des Arènes – 36110 LEVROUX	PEINTURE – SOLS SOUPLES	11 397.26 €	13 676.71 €
10	SAS GODARD GONDOLFI 18 rue du Capitaine Colomb	ELECTRICITE	18 484.50 €	22 181.40 €

	36240 ECUEILLE			
11	Entreprise MOUROUX 39 Bis St Fiacre 36000 CHATEAUROUX	CHAUFFAGE- VENTILATION- PLOMBERIE	19 058.16 €	22 869.79 €
			283 696.05 €	340 435.26 €

- Autorise Mme le Maire à signer les pièces du marché pour les entreprises retenues, listées ci-dessus, ainsi que tous les documents s'y rapportant pour un montant total de 283 696.05 €, soit 340 435.26 € TTC,
- Adopte le plan de financement réactualisé ci-dessous :

	HT	TTC
maîtrise d'œuvre forfait	24 864.00 €	29 836.80 €
total maîtrise d'œuvre	24 864.00 €	29 836.80 €
diagnostic, SPS, contrôle tec	9 213.23 €	11 055.87 €
travaux	283 696.05 €	340 435.26 €
total MO,contrôle, SPS, Diag, travaux	292 909.28 €	351 491.03 €
TOTAL GENERAL	317 773.28 €	381 327.93 €

subventions attendues	317 773.28 €	taux
Département : Fonds patrimoine (attendu)	42 000.00 €	13.22%
ETAT DETR (attribué)	123 000.00 €	38.71%
Région/Pays CRTS (sollicité)	13 243.90 €	4.17%
Fonds vert (attribué)	53 832.72 €	16.94%
DSIL (attribué)	22 142.00 €	6.96%
autofinancement	63 554.66 €	20.00%

- Autorise Mme Le Maire à solliciter des subventions maximales auprès du Département de l'Indre et auprès du Pays de Valençay en Berry pour la subvention Régionale,
- Mandate Mme le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant

11) Plan de financement modificatif pour la réfection des terrains de tennis (délib 2025-24)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement présenté ci-dessous :

Type d'aide		
Financements publics	montant sollicité	taux
Région/Pays	13 100,00 €	19,85%
FAR équipement rural (attribué)	15 976,00 €	24,21%
FAR rénovation et réhabilitation des équipements sportifs (attribué)	9 898,00 €	15,00%

ETAT : DETR (demandée)	13 818,00 €	20,94%
	52 792,00 €	80,00%
Auto-financement		
	13 198.00 €	20.00%
	65 990.00 €	100.00%

- Autorise Mme le Maire à solliciter une subvention maximale auprès de la Région,
- Mandate Mme le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention et pour signer tous les documents s'y rapportant

12) Transfert de la compétence assainissement au Syndicat Intercommunal des Eaux de Clion (délib 2025-25)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour le transfert de la compétence « Assainissement » au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion sur Indre à compter du 1^{er} Janvier 2026,
- Dit que les démarches seront entreprises en relation avec le Service de Gestion Comptable de Le Blanc pour organiser le transfert dans les meilleures conditions possibles,
- Autorise Mme le Maire à engager la procédure de transfert et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

13) Convention de mise à disposition de locaux scolaires au profit de l'association Familles Rurales dans le cadre de l'accueil de loisirs (délib 2025-26)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux scolaires, 5 avenue du Château, avec l'Association Familles Rurales pour accueillir le centre de loisirs du 5 juillet 2025 au 27 juillet 2025.

14) Désaffectation d'une partie des locaux et du terrain de l'école pour l'installation d'une micro-crèche par la communauté de communes du Châtillonnais en Berry (délib 2025-27)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la désaffectation d'une partie des locaux de l'école Maurice Boulay et d'une partie du terrain pour une superficie totale d'environ 215.09 m², en vue de l'installation d'une micro-crèche par la communauté de communes du Châtillonnais en Berry, sous réserve de l'avis de M. Le Préfet.

15) Convention de mise à disposition du personnel des services techniques de la Commune et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion-sur-Indre pour des interventions ponctuelles (délib 2025-28)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition du personnel des services techniques de la Commune et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Clion-sur-Indre pour des interventions ponctuelles, et à prendre toutes dispositions pour sa mise en œuvre.

16) Travaux d'élargissement de voirie à Biouges (délib 2025-29)

Mme le Maire rappelle que les trois entreprises suivantes ont été sollicitées :

entreprises	type de travaux	HT	TTC
BTS Travaux Publics ZA Route de Le Blanc 36220 MARTIZAY	élargissement du chemin de Biouges	12 990.00 €	15 588.00 €
	élargissement du carrefour de Biouges	1206.00	1 447.20 €
		14 196.00 €	17 035.20 €
ATP Travaux Publics 26 route de Chavigny 41400 FAVEROLLES-SUR- CHER	élargissement du chemin de Biouges	13 596.00 €	16 315.20 €
	élargissement du carrefour de Biouges	1 582.00 €	1 898.40 €
		15 178.00 €	18 213.60 €
EURL DENIS LOGIE Route de Beauvais 36500 BUZANÇAIS	élargissement du chemin de Biouges	22 770.00 €	27 324.00 €
	élargissement du carrefour de Biouges	1 750.00 €	2 100.00 €
		24 520.00 €	29 424.00 €

Après étude des différents devis et considérant les taux de granulométrie, Mme le Maire estime que le plus adapté est proposé par l'entreprise ATP Travaux Publics.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la réalisation des travaux de voirie à Biouges,.
- autorise Mme Le Maire à signer les devis avec l'entreprise ATP Travaux Publics 26 route de Chavigny 41400 FAVEROLLES-SUR-CHER pour un montant total de **15 178.00 € HT** soit **18 213.60 € TTC** :

→ élargissement chemin de Biouges : 13 596.00 € HT 16 315.20 € TTC

→ reprise du carrefour de Biouges : 1 582.00 € HT 1 898.40 € TTC

- autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

17) Convention de mandat entre la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry et la commune de Clion pour la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux d'aménagement d'une crèche dans les locaux de l'école de Clion (délib 2025-30)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Chatillonnais en Berry afin de permettre à cette dernière d'effectuer les travaux dans une partie de l'école pour l'aménagement d'une micro-crèche suite à la désaffectation des biens concernés.

18) Tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (33 h hebdomadaires) et d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet (33 h hebdomadaires) (délib 2025-31)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de créer :

- un poste à temps non complet à raison de 33 h hebdomadaires, de catégorie hiérarchique C, au grade d'Adjoint technique, relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux.
- un poste à temps non complet à raison de 33 h hebdomadaires, de catégorie hiérarchique C, au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux.

- MODIFIE, en conséquence le tableau des effectifs de ce cadre d'emplois comme suit, à compter du 01/07/2025 :

grades	Effectif budgétaire au 01/01/2025	Dont TNC	Créat.	Effectif budgétaire au 01/07/2025	Dont TNC
Adjoint technique	3.73	0.73	+0.95	4.68	1.68
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2.95	0.95		2.95	0.95
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	0	0	+0.95	0.95	0.95

- DECIDE qu'en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire, un agent contractuel de droit public pourra être recruté.

L'agent devra donc justifier au minimum d'un CAP dans un domaine de la « Petite Enfance » ou d'un diplôme équivalent dans ce même secteur.

Le montant du traitement accordé sera limité à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire du grade de recrutement et tiendra compte de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent.

L'agent recruté percevra des primes correspondant au grade de recrutement.

- AUTORISE Mme le Maire à procéder au recrutement de cet l'agent.

- DIT que l'ensemble du tableau des effectifs sera réactualisé ultérieurement à l'issue des mouvements de personnel en cours.

19) Décisions prises par délégation du Conseil Municipal (articles 2122-22 et 2122-23 du CGCT) depuis la dernière réunion

COMMUNE

FONCTIONNEMENT

achat grave 0/31.5	1 603.03 €
achat coffre bouche incendie	960.00 €
déblaiement plateforme de végétaux et d'encombrants	912.00 €
panneaux information financeurs Bar et bâche	861.60 €
renovation en peinture de la porte de garage logement 7 rue Nationale	826.08 €
service technique : achat diverses fournitures (huile, écrous, filtres	762.71 €

batterie)	571.01 €
achat extincteurs et détecteurs pour le bar	545.64 €
installation et pose d'un attelage sur Kangoo CH839WK	478.68 €
achat grave calcaire 0/31.5	328.80 €
achat anti-pince doigts pour portes école	176.80 €
service technique : achat brosse pour cireuse	113.86 €
achats pour 8 mai	

INVESTISSEMENT

cantine : achat tables et chaises	1 403.82 €
-----------------------------------	------------

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

travaux de débouchage et nettoyage réseau assainissement niveau huilerie le 25/04/2025	415.69 €
--	----------

INVESTISSEMENT

remplacement de la canalisation de la station d'épuration	3589.20 €
---	-----------

20)) Questions Diverses

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 21 h 30.

Le secrétaire de séance, **Charlyne PACÔME**



Le Maire, **Béatrice LE GLOANNEC**

